

**REPORT  
CONSENSUEL DE  
L'ÉLECTION  
PRÉSIDENTIELLE  
DE FÉVRIER 2024**

**PLAN JAGAL**

**(Mettre de l'ordre)**

Octobre 2023



Boubacar CAMARA KAMÂH



# Sommaire

---

<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	<b>04</b>
<b>2.</b>	<b>Contexte inédit</b>	<b>05</b>
<b>2.1.</b>	<b>Une menace d'instabilité chronique</b>	<b>05</b>
<b>2.2.</b>	<b>Le Sénégal a besoin d'être sain et sauf pour se hisser à sa vraie place</b>	<b>06</b>
<b>3.</b>	<b>Quelle conduite tenir ?</b>	<b>08</b>
<b>3.1.</b>	<b>Ce qu'il ne faut pas faire : fermer les yeux</b>	<b>08</b>
<b>3.2.</b>	<b>Ce qu'il faut faire : sécuriser l'élection</b>	<b>08</b>
<b>4.</b>	<b>Comment y arriver ? Procéder à un report consensuel.</b>	<b>12</b>
<b>4.1.</b>	<b>Justifications</b>	<b>12</b>
<b>4.2.</b>	<b>Un schéma de report à explorer collectivement</b>	<b>13</b>
<b>5.</b>	<b>Mettre de l'ordre (JAGAL), une exigence salubre</b>	<b>14</b>
<b>6.</b>	<b>Conclusion</b>	<b>17</b>

# 1. Introduction

---

Boubacar CAMARA Kamâh, Président du PCS Jengu Tabax, connu pour son courage politique et son franc parler a encore lancé un avertissement à propos de l'élection présidentielle : « Dans les conditions actuelles, il n'est plus raisonnable, d'exclure un report consensuel de l'élection présidentielle de février 2024 » . C'était lors de son Live hebdomadaire sur Facebook du jeudi 26 octobre 2023.

Le contexte inédit qu'il décrit commande de ne pas adopter la politique de l'autruche. Selon, lui, il faut aller plus loin en sécurisant l'élection à travers le report consensuel qu'il préconise et dont il trace les grandes lignes. Cette proposition lui semble appropriée pour « couper l'herbe sous les pieds » de tous les porteurs de velléités d'instabilité dont la probabilité de survenir est élevée. Il est fort à craindre la combinaison du forcing prévisible de la classe politique et la persistance de la tension sociale.

Malgré la légitimité du combat mené pour une élection libre, inclusive, transparente et régulière, en particulier pour le respect du calendrier républicain et devant l'entêtement du pouvoir politique à assumer la violation flagrante des lois et règlements, le refus d'exécuter les décisions de justice, avec l'aide d'une partie de l'administration et de la justice, il convient d'adopter une stratégie qui permet de préserver la paix en réunissant les conditions d'une élection sereine.

Sceptique sur l'inversion de cette tendance à quelques encablures de l'élection présidentielle de février 2024, Kamâh considère que l'option d'un report consensuel laissant le temps de réunir ces conditions, de réduire la tension, de minimiser les risques de troubles et de réaliser des mesures SIGMA pour mettre de l'ordre, est une option opportune, pertinente et salutaire.

Ces mesures permettront de procéder aux réparations nécessaires pour repartir du « bon pied » dans un contexte inédit dans lequel le Sénégal est attendu dans le concert des nations avec des ambitions légitimes. Quelle conduite tenir ? Quelles justifications et quel schéma pour un report consensuel ? Quelles mesures de réparation ?

Ce texte tente de répondre à ces interrogations.

**Pole communication du Parti de la Construction et de la Solidarité  
PCS/JENGU TABAX**

## 2. UN CONTEXTE INEDIT

### 2.1. UNE MENACE D'INSTABILITE CHRONIQUE

La situation que vit le Sénégal est inédite. Elle n'est point comparable à ce que l'on a connu jusque-là. De prime abord, certains faits sont caractéristiques d'une spirale négative.

Malgré le renoncement du Président Macky Sall à briguer un troisième mandat, épargnant ainsi le Sénégal d'une source évidente de contestation et plaçant notre pays dans une situation inédite d'une élection présidentielle sans président sortant, d'autres facteurs suscitent des inquiétudes persistantes.

Il en est ainsi du cas de M. Ousmane Sonko, principal opposant qui court le risque d'être exclu de la course présidentielle dans des conditions nébuleuses et dont le parti, PASTEF-Les Patriotes, est dissous de façon contestable et actuellement contesté devant la justice communautaire.

Plusieurs membres de ce parti se retrouvent derrière les barreaux pour plusieurs raisons dont les relents politiques sont évidents. Le Sénégal a renoué avec les prisonniers politiques dont des femmes, élèves et étudiants avec son lot de conséquences notamment les préjudices subis et non réparés ainsi que les rancœurs.

Des biens publics ou privés ont été arbitrairement dégradés laissant d'amers ressentiments sur l'exercice de la mission régaliennne de protection des biens et des personnes, dévolue à l'Etat.

Au total, les verdicts de plusieurs procès sont attendus par des millions de citoyens et dont la réaction ultérieure est imprévisible.

Certains autres marqueurs du recul démocratique méritent d'être soulignés. Il s'agit du système électoral qui a connu depuis 2012, des remises en cause sur des points essentiels comme le fichier, le regroupement de la carte d'identité nationale et la carte d'électeur, l'organisation de l'élection par un ministère de l'Intérieur partisan et le parrainage. A l'analyse de ces modifications, on peut aisément constater que le système est balafre et mis au service du pouvoir en place contre l'opposition. Il s'y ajoute des modifications ciblées du code électoral dont le but ou l'effet est d'écarter des candidats notamment ceux dont la condamnation en justice n'avait pas tranché la question de l'éligibilité. De la même façon, un « dialogue national » a organisé le retour en scène de leaders politiques jadis écartés tout en fermant la porte à d'autres.

L'attitude de l'administration et de la justice a fait apparaître une politisation flagrante. Le refus de remettre les fiches de parrainage par la Direction générale des Élections en est une triste illustration.

Le refus d'appliquer les décisions de justice, l'accélération intéressée de dossiers de justice ainsi que le classement de fait de plaintes contre l'État, ses démembrements ou des partisans du régime en place constituent des préoccupations.

Une autre inquiétude est constituée par le caractère chronique de la corruption et la prégnance de l'impunité.

Sur le plan conjoncturel, on se rend compte que la tension économique et sociale persiste avec un front social mobilisé pour faire aboutir les revendications dans des secteurs sensibles comme l'éducation, la santé, les collectivités territoriales et le commerce.

Il convient de mettre l'accent sur la fermeture de certaines universités après les saccages du mois de juin 2023 et dont l'ouverture est fortement réclamée et prend les allures d'un bras de fer aux conséquences incalculables.

On note l'arrêt des liaisons maritimes Dakar-Ziguinchor avec les pertes pour l'activité économique liée à ce mode de transport qui nourrit une bonne partie des populations.

Cette tension est aggravée par la persistance du chômage, de la pauvreté, de l'insécurité et de la réduction drastique du pouvoir d'achat avec la hausse des prix de l'électricité, des denrées de première nécessité et des incontournables charges de loyer, de scolarité et de santé, de transport, bref, de survie.

La combinaison de ces attentes non satisfaites a fini par installer une souffrance illustrée par la vague de l'émigration des jeunes qui forcent les portes de l'Océan.

Les agressions, la férocité, l'agressivité et l'intolérance sont banalisées et tous les événements sont mis à profit pour dépouiller de paisibles citoyens de leurs biens et les blesser atrocement. Les scènes de violence sont filmées et diffusées sans limite dans les réseaux sociaux.

Enfin, l'environnement sous régional et international incertain n'offre pas une large marge de manœuvre au Sénégal pour demeurer cet îlot de stabilité dans un océan secoué par les turbulences politico-militaires.

Finalement, le contexte actuel renvoie à un nuage noir rempli de menaces d'instabilité. Ce n'est pas tout.

## **2.2. LE SENEGAL A BESOIN D'ETRE SAIN ET SAUF POUR SE HISSER A SA VRAIE PLACE**

Au-delà de ces considérations factuelles, le Sénégal est interpellé par un contexte international qui lui impose un positionnement conforme aux ambitions qu'il doit légitimement nourrir.

D'un pays ancré dans le financement du développement par l'endettement public étouffant, le Sénégal doit passer à un hub pétrolier et gazier offrant une nouvelle capacité au marché mondial et se dotant d'un levier essentiel pour l'industrialisation.

Le Sénégal doit ouvrir cette nouvelle porte, sain et sauf, sans blessures béantes, sans cicatrices repoussantes ni traumatisme, même dissimulé.

Dans les conditions actuelles, l'Etat du Sénégal a encore des diligences à observer pour être prêt.

A la merci des marchés financiers, notre pays est entrain de crouler sous le poids de la dette et peine à financer les projets qu'il a entamés, ses dépenses augmentent, ses engagements le rattrapent et la qualité du service public s'en ressent.

L'État, à travers l'administration, la justice et les forces de défense et de sécurité a engagé un bras de fer avec les forces politiques radicales qui laisse encore des traces douloureuses, des morts, des blessés, des disparus, des prisonniers, des vies brisées. Le rapport de force est encore marqué par un équilibre fragile de la terreur.

Les déchirures ont également touché les relations avec les communautés religieuses et culturelles. Ce front sensible doit être apaisé.

La Constitution actuelle laisse encore des pouvoirs exorbitants au Président de la République, dont les dérives éventuelles, personnelles ou partisans, ont une répercussion sur la vie de la nation.

Il est suicidaire d'élire un Président de la République doté des pouvoirs actuels, ce serait un hyper président avec un couloir d'impunité qui rend possible la reconduction des pratiques corruptives et de mauvaise gouvernance.

Cette situation n'est plus tenable devant les perspectives qui se présentent à notre pays. Il faut donc s'entendre sur les grandes lignes d'une nouvelle Constitution, mettant en place de solides institutions, consacrant la réinvention d'un nouveau socle pour la nation, restaurant les valeurs du travail, du respect et de l'éthique et renforçant la citoyenneté.

Il faut aller plus loin en sécurisant les richesses et atouts du Sénégal. A ce titre, la question sensible des ressources naturelles doit faire l'objet d'une maîtrise consensuelle et d'un système de contrôle rassurant. C'est une question de souveraineté nationale. Le Sénégal doit faire partie des pays pionniers pour tourner la page du partage de Berlin en enterrant la hache qui a balkanisé l'Afrique, les armes qui ont endeuillé le continent et en mettant à l'écart les fausses missions civilisatrices et leurs porteurs.

Sur le plan des acquis historiques et de la cohésion sociale, un travail méthodique de consolidation doit être entrepris.

Quant au système électoral, les agressions qu'il a subies ont fini par installer une incertitude sur sa fiabilité et son intégrité à tel point que les moments de renouvellement du personnel politique constituent des périodes d'instabilité. La dévolution démocratique du pouvoir doit désormais se faire en douceur et dans la ferveur des moments de joie d'une nation mûre.

Seul un Sénégal apaisé et réparé est capable de faire face aux enjeux du moment. Cela doit se faire suivant une démarche responsable prenant en compte l'exigence de hisser le Sénégal à sa vraie place.

# 3. QUELLE CONDUITE TENIR ?

## 3.1. CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE : FERMER LES YEUX

Face à la combinaison de ces facteurs, l'attitude la plus suicidaire est de faire comme si de rien n'était.

Ne pas agir consiste à adopter un comportement ignorant la réalité incontestable, à vivre le syndrome de la déconnexion, à être sourd à l'alerte.

Malheureusement, par le passé, cette attitude a été enregistrée.

A titre d'exemples, les mesures proposées et le plan de relance TUMBI 19 lors de la COVID 19 n'ont pas été suffisamment prises en compte. L'accent a été plus mis sur la résilience que sur la relance.

Il en est de même de notre lettre ouverte au Président de la République en février 2021, lorsque l'affaire Ousmane Sonko/Adji SARR a été soulevée.

Enfin, les vertus et enjeux pour la stabilité du Sénégal dans le cadre d'une cohabitation avec une majorité de l'opposition à l'Assemblée nationale n'ont pas été suffisamment pris en considération malgré notre proposition de regroupement de l'opposition (Plan BUDDI) lors des élections législatives de 2022.

Il n'est pas non plus indiqué de faire preuve de précipitation. Il peut s'agir, de la part du pouvoir et de ses alliés, de penser que le contexte est favorable pour conserver le pouvoir et en finir avec l'opposition, la réduire, enfin, à sa plus simple expression.

Il peut s'agir de la part de l'opposition, de penser que les dérives du pouvoir l'ont tellement discrédité qu'il est possible de le faire tomber aisément et d'en finir avec le système, malgré le dispositif électoral vicié et quels que soient les candidats qui participent. Finalement, il s'agirait là de tenter le coup malgré des conditions incertaines.

Enfin, le pire, c'est de faire preuve d'indifférence.

## 3.2. CE QU'IL FAUT FAIRE : SECURISER L'ELECTION

La nécessité de sécuriser l'élection résulte du contexte inédit qui rend compte d'une combinaison de facteurs pouvant constituer, de façon certaine, des sources de confrontation dont l'ampleur peut être préjudiciable à notre pays.



En effet, lorsqu'une élection n'est pas sécurisée, elle constitue une source d'instabilité.

**Une élection qui n'est pas libre, n'est pas sécurisée.** Un exemple type de manque de liberté d'une élection est constitué par l'ingérence d'une puissance étrangère ou des lobbys pour imposer ou soutenir un candidat. Les contreparties de ces soutiens sont dissimulées et remettent en cause l'intérêt bien compris du pays.

**Une élection non inclusive, n'est pas sécurisée.** Cette élection exclut de la compétition des candidats, le plus souvent craints par le pouvoir partisan ou ses béquilles, à l'aide de divers moyens illégaux ou illégitimes : dossiers judiciaires, changements de textes sur les conditions de participation, élimination technique etc.

**Une élection qui n'est pas transparente, n'est pas sécurisée.** Lorsque tous les acteurs ne disposent pas du niveau d'information requis pour sauvegarder leurs intérêts et exercer correctement leurs prérogatives, le manque de transparence est évident.

**Une élection qui irrégulière, n'est pas sécurisée.** Les opérations électorales doivent se dérouler conformément aux textes en vigueur et aucun écart ne doit être toléré.

Libre, inclusive, transparente et régulière, telles sont les caractéristiques d'une élection.

Un Front de l'opposition pour garantir la liberté, l'inclusivité, la transparence et la régularité des élections est indispensable. Il doit être large, techniquement outillé et politiquement déterminé.

Les acteurs du processus électoral (justice, administration, corps électoral, candidats) doivent, chacun en ce qui le concerne, jouer sa partition et disposer du niveau d'information adéquat. Les droits, devoirs et prérogatives de chacun doivent être connus de tous et scrupuleusement sauvegardés. Chacun doit rester dans son périmètre légal. Cette garantie est indispensable.

C'est à l'aune de ces considérations qu'il convient d'analyser les faits qui émaillent le processus électoral.

Lorsque toutes ces conditions sont réunies, le caractère consensuel du processus électoral constitue une plus-value inestimable.

Au Sénégal, le contexte est marqué par un nuage noir d'incertitudes qui plane sur la participation de tous les candidats de l'opposition qui n'ont pas un accord avec le régime de Macky Sall, notamment dans le cadre du dialogue.

On peut remarquer que depuis l'avènement du régime de Macky SALL, le processus électoral trouvé sur place a été progressivement démantelé. Quatre modifications sont très symptomatiques des atteintes à l'intégrité du processus électoral. Elles constituent les « quatre appuis » qui ont terrassé le dispositif électoral et qu'il convient de redresser.

**Le fichier électoral.** Les conditions de sa refonte laissent la place à beaucoup de dysfonctionnements révélés par les audits et livres blancs au lendemain des élections législatives de 2017 et de l'élection présidentielle de 2019. Il est constant que le nombre d'inscrits est largement en deçà du nombre de citoyens qui ont le droit de figurer dans le fichier (18 ans révolus, environ 10 millions), conformément à la Constitution. Parmi les inscrits, seule la moitié (3,5 millions) s'acquitte du devoir citoyen de

voter. Le vainqueur de l'élection est consacré avec moins de 2 millions de suffrages favorables sur une population électorale de 10 millions. Cette situation est paradoxale et ne reflète pas la victoire d'une majorité. En attendant l'institution du vote obligatoire, il convient de procéder à l'inscription automatique et d'ouvrir des périodes de radiation d'office pour empêchement légal et de radiation volontaire pour ceux qui ne souhaitent pas voter. Cette modification doit être accompagnée d'une vaste campagne de sensibilisation sur l'importance du vote.

**En ce qui concerne la carte d'électeur**, elle doit être rigoureusement séparée de la carte nationale d'identité. Ces deux documents n'ont pas la même fonction et n'obéissent pas aux mêmes règles d'établissement. De plus, la digitalisation des cartes est devenue un impératif. En amont, la modernisation de l'état civil est indispensable.

**Le système de parrainage** instauré au Sénégal, à travers sa conception et son contrôle, est une illustration éloquente de l'aménagement de procédés pour l'élimination d'adversaires politiques. La limitation du droit de parrainer un seul candidat est instauré. Malgré la décision du juge communautaire de la CEDEAO, le régime en place au Sénégal maintient cette disposition incohérente. De plus, la collecte des parrains sans mise à disposition du fichier électoral aux candidats et la conception unilatérale l'application informatique de contrôle imposée aux candidats, sont des manquements graves qui ne doivent faire l'objet d'aucune concession. Pourtant, il est tout à fait possible, à l'instar du recensement général de la population beaucoup plus délicat, de procéder à une collecte et un contrôle en temps réel du parrainage avec les outils informatiques disponibles.

**Enfin, l'organisation des élections par une personnalité neutre** au ministère de l'Intérieur ou un ministère chargé des élections sont des acquis qui ont été remis en cause par le pouvoir en place avec une nouvelle tradition de nomination de partisans politiques pour organiser les élections. L'institution d'une Haute Autorité chargée des Élections est devenue une exigence.

Nos propositions sur ces questions figurent dans notre ouvrage « Construire le Sénégal du Futur » (Chapitre 8. Mettre de l'Ordre).

De plus, le calendrier électoral n'a pas été épargné par les atteintes à l'intégrité électorale.

Le respect du calendrier électoral est un principe fondamental en matière de démocratie. Il permet de garantir la prévisibilité de toutes les opérations électorales pour tous les candidats.

Le calendrier électoral ne se limite pas à la date de l'élection envisagée. Il s'agit de respecter scrupuleusement toutes les dates et périodes retenues pour tous les événements devant concourir au bon déroulement de la consultation électorale, avant, pendant et après le jour du vote

Le respect du calendrier électoral suppose une concertation préalable de toutes les parties pour fixer les dates et un consensus dans les mêmes formes pour toute modification du calendrier.

En réalité, le calendrier électoral est entrain d'être violée par le pouvoir depuis fort longtemps. De façon unilatérale, le pouvoir a procédé :

- au remplacement de la révision ordinaire par une révision exceptionnelle ;
- à la réduction durée de la révision de 6 à 2 mois ;

- au report du début de la collecte du parrainage d'un mois ;
- à la réduction de la durée de la collecte du parrainage de 4 à 3 mois ;

Le pouvoir en place ne se privera pas de commettre de nouvelles violations du calendrier tant qu'elles peuvent l'aider à conserver le pouvoir.

Enfin, l'environnement du déroulement de l'élection est un facteur important pour la sécurisation de l'élection. La paix et la sécurité sont des conditions indispensables. Tous les événements pouvant engendrer des risques pour la sécurisation de l'élection doivent être jugulés.

Il s'agit notamment de :

- la non-participation du candidat Ousmane Sonko ;
- l'élimination d'autres candidats par le biais du parrainage, ce qui est facilité par le fait que le fichier de référence n'est pas mis à leur disposition et par le fait que le logiciel de contrôle échappe à leur contrôle ;
- la tension sociale de diverses origines qui peuvent trouver un terreau fertile d'expression violente pendant les périodes électorales.

Les conséquences de la survenance de ces événements doivent être mesurées et prises en mains, en évitant, à tout prix, de les voir se réaliser.

On voit ainsi que disposer de temps pour faire face à ces exigences est un facteur de sécurisation des élections.

Dans ces conditions, la priorité du Sénégal n'est pas l'élection, mais la réunion des conditions de son organisation dans la sérénité pour juguler le risque de basculement dans l'instabilité.

Des lors, il devient raisonnable de ne pas exclure le report consensuel des élections.

# 4. COMMENT Y ARRIVER ? PROCEDER A UN REPORT CONSENSUEL.

## 4.1. JUSTIFICATIONS

Cette mesure permet de « couper l'herbe sous les pieds » toutes les velléités d'instabilité dont la probabilité de survenir est élevée. Les informations savamment distillées, les rigoureuses vérifications et pertinents recoupements, confortent une crainte raisonnable pour tout artisan de la paix et la stabilité. Jugez-en vous-mêmes :

- un forcing du pouvoir en place pour l'organisation de l'élection présidentielle avec un dispositif électoral vicié notamment la non mise à disposition du fichier électoral et les conditions nébuleuses de contrôle du parrainage ;
- un report unilatéral initié par le pouvoir en place, appuyé par ses partisans « tapis dans l'ombre » qui ne cracheraient pas sur une recomposition isolant une partie de l'opposition et ouvrant un boulevard pour la prolongation du mandat sortant qui, rappelons-le, considère qu'il peut toujours se présenter malgré son renoncement.
- un forcing des partisans des candidats écartés de façon arbitraire par le biais du parrainage ;
- un forcing des partisans du principal leader de l'opposition contre l'élimination probable de leur candidat sur le fondement de dossiers judiciaires dont le traitement révèle, pour le moins dans la perception, une volonté de l'écarter ;
- une tension sociale que pourrait aggraver le contexte électoral et marquée par : un mécontentement de travailleurs de plusieurs secteurs, dans le milieu scolaire et universitaire, un pouvoir d'achat malmené, l'enregistrement de prisonniers politiques, des interdictions de manifestations politiques etc.
- un contexte sous régional qui pourrait constituer un terreau fertile pour le basculement dans l'instabilité.

Par ailleurs, la période de report consensuel préconisé devrait également laisser du temps pour mettre de l'ordre, collectivement, à travers un programme spécial de réparation du navire Sénégal, JAGAL. Il s'agit là d'une question d'intérêt national.

## 4.2. UN SCHEMA DE REPORT A EXPLORER COLLECTIVEMENT

Les grandes lignes d'un schéma de report consensuel pourraient prendre les orientations suivantes qui peuvent être considérées comme une contribution personnelle en attendant une formalisation du consensus.

- le message du report consensuel est adressé à la classe politique (opposition et pouvoir), la société civile, les forces sociales religieuse et coutumière, les opérateurs économiques et les populations;
- le mandat du Président Macky Sall se termine en avril 2023. Il n'est pas question de prolongation de mandat. A compter de cette date, il n'est plus Président de la République élu ;
- le statut de l'actuel Président de la République et son rôle pendant la période de report sera défini par le cadre de pilotage du consensus recherché ;
- en aucun cas, son statut ne lui permettra pas de dissoudre l'Assemblée nationale, de changer le Premier Ministre ou des membres du gouvernement sauf ceux nommés dans le quota de son entité politique.
- la durée du report est retenue par consensus ;
- les pouvoirs de tous les acteurs sont définis et circonscrits au strict besoin de la mise en œuvre des diligences liées au report consensuel et au besoin de fonctionnement normal des institutions ;
- la liste des réparations est établie (Programme spécial JAGAL) et prise en charge par le Gouvernement ;
- le Chef du Gouvernement est nommé par le Président de la République sur proposition de l'instance de pilotage du report consensuel ;
- les mesures prises font l'objet d'une validation législative ou d'un référendum suivant le consensus obtenu, après avis du Conseil constitutionnel.

Il est évident que l'état de dégradation de la situation économique, politique et sociale du Sénégal nécessite des mesures préalables. C'est un impératif.

## 5. METTRE DE L'ORDRE (JAGAL), UNE EXIGENCE SALUTAIRE

Dans les circonstances actuelles, il est indispensable de procéder à des corrections salutaires pour non seulement éviter le basculement dans l'instabilité mais pour repartir du « bon pied » pour une alternance véritable porteuse d'un changement de cap. Ces mesures SIGMA répondent à l'impérieuse nécessité de « **mettre de l'ordre** » (**JAGAL**), théorisée dans le chapitre 8 de notre livre programme « Construire le Sénégal du Futur ».

Cette réparation consiste à prendre des mesures qui permettent de promouvoir la paix et la sérénité dans le respect des droits et libertés, de dépolitiser l'administration et la justice, d'améliorer la situation des ménages les plus vulnérables, de soulager la jeunesse contrainte à l'émigration irrégulière, de concevoir un processus électoral intègre, de mettre en place un dispositif de lutte contre la corruption, de promouvoir l'éducation et la santé et de poser les premiers jalons d'un aménagement adéquat du territoire afin de lutter contre les inondations et l'occupation anarchique de l'espace.

Notre volonté de changement doit être accueillie dans les meilleures conditions. Il faut donc choisir de verser cette volonté dans laalebasse rapiécée, le bateau réparé au lieu de laalebasse trouée symbolisée par le bateau en panne.

Le bateau Sénégal dans lequel nous sommes tous embarqués, passagers réguliers comme clandestins, connaît de sérieuses pannes qu'il convient de réparer pour amorcer le changement de cap. Les passagers sont tenaillés par le chômage, l'insécurité, la maladie, la pauvreté et la dépense quotidienne. L'image du navire ancrée dans un océan en proie aux intempéries, doté de deux moteurs dont l'un est à l'arrêt et l'autre essoufflé avec des auxiliaires relégués au second plan nous paraît saisissante. Dans ce navire, l'avitaillement en combustible s'effectue tant bien que mal avec un déficit chronique, le système de sécurité-incendie est défaillant et les instruments de navigation s'affolent. Le programme d'entretien connaît des ratés malgré les prévisions budgétaires, ce qui fait courir des risques à la coque attaquée par l'érosion de la mer. Dans cet environnement marin, l'ancre qui retient le bateau s'agrippe au sol au prix d'une forte tension, en attendant de décider du cap à emprunter : maintien ou changement. Heureusement, un lot de pièces détachées, prêt à l'emploi, est à portée de mains.

Pour préparer la réalisation du programme **TABAX**, il convient de s'atteler à une mission préalable : la réparation à travers le **programme spécial JAGAL (Mettre de l'Ordre)**. Il s'agit de recourir au lot de pièces de rechange, constitué par le potentiel humain et les atouts dont dispose le Sénégal pour remettre le navire en marche dans la bonne direction.

Cette étape, devenue indispensable, permettra de réaliser les mesures suivantes :

	<b>REPARATIONS</b>	<b>MODALITES</b>	<b>RESULTATS ATTENDUS</b>
1	<b>LIBERATION DES PRISONNIERS POLITIQUES, REPARATION DES DEGATS MATERIELS ET INDEMNISATION DES VICTIMES DES INCIDENTS POLITIQUES</b>	-Diligences pour les procès - Commission Réparation-Indemnisations	<b>Tous les prisonniers politiques et autres détenus pour des raisons ayant un lien avec la politique sont libérés</b> <b>Toutes les victimes sont indemnisées</b> <b>Un budget est alloué à la réparation des édifices et autres biens endommagés</b>
2	<b>METTRE FIN A LA VAGUE D'EMIGRATION PAR DES VOIES IRREGULIERES et SOUTENIR LE DROIT A LA MOBILITE</b>	-Mettre en place un Fonds de Calamité et de Soutien pour renforcer la surveillance, soutenir les victimes et mettre en œuvre un Programme de coopération et de soutien au droit à la mobilité. -Mettre en place un programme opérationnel d'encouragement de l'emploi décent sur place	<b>Plus aucun citoyen sénégalais n'emprunte une voie périlleuse pour émigrer.</b> <b>L'emploi des jeunes sur place est promu.</b>
3	<b>REFORME DU DISPOSITIF ELECTORAL.</b>	Nouveau Code électoral avec une remise à plat du fichier électoral, la digitalisation de la carte d'électeur, la réforme du lien entre condamnations et éligibilité, création d'une autorité indépendante pour la l'organisation des élections, réforme du parrainage et de son système de contrôle, institution du bulletin unique.	<b>Le Sénégal dispose d'un Code électoral intègre et consensuel.</b>
4	<b>RETABLISSEMENT DU POUVOIR D'ACHAT DES POPULATIONS LES PLUS VULNERABLES</b>	Mesures de soutien social au pouvoir d'achat	<b>La réduction des prix de l'électricité, des denrées de première nécessité, du loyer et du transport est effective avec un financement sécurisé.</b>
5	<b>REPARATION DES GRAVES DEGRADATIONS ET DYSFONCTIONNEMENTS DANS LES DOMAINES DE L'EDUCATION ET DE LA SANTE</b>	Programme spécial de soutien au redressement de l'Education et de la sante.	<b>Les établissements publics scolaires, universitaires et professionnels ainsi que les structures de santé fonctionnent grâce à un appui exceptionnel de relance</b>
6	<b>REDRESSEMENT DES DYSFONCTIONNEMENTS DES OUTILS PORTUAIRES et AEROPORTUAIRES, DU RESEAU ROUTIER ET DU COMMERCE.</b>	-Plan de décongestion du port -Renforcement hub aérien sénégalais dans le cadre d'une flotte communautaire africaine	<b>Les ports, aéroports, gares routières, zones de commerce et de logistique sont soutenus par l'État pour garantir la décongestion et la fluidité, éliminer les surcoûts et réduire les coûts.</b>

7	<b>SECURISATION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU FONCIER</b>	Inventaire des ressources et mesures de sauvegarde	<b>L'état exhaustif des ressources naturelles et le répertoire du foncier sont disponibles. Les engagements pris par l'État sont connus et des mesures pertinentes de sauvegarde adoptées.</b>
8	<b>REFORME DES LEVIERS DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT</b>	-Audit de la Dette publique -Partenariat public-privé -Bartering (troc ressources naturelles-infrastructures) -Nantissement	<b>L'état réel de la dette et des charges y afférentes sont connus et l'évolution des tendances décrite. Les mesures correctives et alternatives sont adoptées.</b>
9	<b>RESTAURATION DE LA SECURITE</b>	-Frontières -Sites sensibles -Biens et personnes	<b>Le Programme de sécurisation est adopté et son financement mobilisé.</b>
10	<b>RETABLISSEMENT DU FONCTIONNEMENT CORRECT DU SERVICE PUBLIC DE LA JUSTICE ET ADOPTION DE MESURES DE PROMOTION DE L'INDEPENDANCE DE LA JUSTICE</b>	-Renforcement des moyens de la Justice -Loi d'orientation sur l'indépendance de la Justice	<b>Les mesures adéquates sont prises pour mettre fin aux dysfonctionnements qui paralysent le service public de la justice. Une loi d'orientation est adoptée</b>
11	<b>REORGANISATION DES STRUCTURES DE PREVENTION, DE CONTROLE ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET POUR LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE.</b>	-Regroupement des organes dans l'Office central de Prévention, de Contrôle et de lutte contre la Corruption et les délits voisins	<b>L'Office central de prévention, de contrôle et de lutte contre la corruption et les délits voisins est mis en place avec une autonomie administrative et financière.</b>
12	<b>REFORMES INSTITUTIONNELLES ET REVUE DES TEXTES</b>	-Termes de référence d'un Projet d'une Nouvelle Constitution	<b>Les termes de référence pour une nouvelle Constitution sont élaborés de façon consensuelle.</b>
13	<b>ARRET DE LA SPIRALE NEGATIVE DE L'AFFAIBLISSEMENT de l'ADMINISTRATION</b>	-Dépolitisation de l'administration -Promotion de l'appel à candidatures	<b>Les mesures adéquates sont prises pour mettre fin aux dysfonctionnements qui paralysent l'administration et portent atteinte à sa neutralité.</b>
14	<b>REALISATION DES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES POUR AMENAGER LE TERRITOIRE AFIN DE LUTTER CONTRE LES INONDATIONS ET L'OCCUPATION ANARCHIQUE DE L'ESPACE</b>	-Faciliter l'accès aux logements, le déplacement des zones inondables -La réorganisation du commerce et de l'occupation du territoire	<b>Un plan spécial d'aménagement prioritaire du territoire est adopté avec deux préoccupations essentielles : la lutte contre les inondations et l'occupation anarchique de l'espace.</b>



# 6. Conclusion

---

La proposition de report est justifiée par une préoccupation essentielle résultant de la situation actuelle lourde d'un risque réel ou potentiel d'instabilité : éviter la fuite en avant des acteurs qui pourraient être tentés par un forcing dont les conséquences peuvent être fâcheuses.

La proposition de report a pour objet de permettre de procéder aux corrections nécessaires pour une élection libre, inclusive, transparente et régulière.

La proposition de report n'est pas concevable en l'absence de consensus entre les principaux acteurs politiques, les acteurs économiques, la société civile et les forces sociales de régulation notamment religieuse et coutumière. Tout report unilatéral, même « couvert » par les conclusions d'un « dialogue » ou de concertations souterraines, est exclu.

Le schéma envisagé est bâti sur des règles de transparence et doit faire l'objet d'une validation législative ou référendaire. Dans tous les cas, l'avis du Conseil constitutionnel est sollicité.

L'Assemblée nationale conserve intactes ses prérogatives. Elle est protégée contre toute dissolution.

A la fin du mandat du Président de la République, aucune prolongation n'est possible. Le statut et les pouvoirs de tous les acteurs et instances chargés de mettre en œuvre les diligences consécutives au report sont strictement limités et juridiquement encadrés.

La réalisation complète des mesures correctives est préférable dans le cadre du report consensuel mais il est tout à fait concevable de s'entendre sur une mise en œuvre partielle. L'essentiel étant de d'accorder une priorité absolue à la réunion des conditions d'une élection le plus rapidement possible. La durée du report est fixée de façon consensuelle en tenant compte de tous les paramètres décisifs.

Il convient de noter que cette proposition constitue également une alerte pour une meilleure prise de conscience des enjeux de l'heure. Elle ne dispense pas de continuer la lutte pour l'inclusivité et la transparence de l'élection présidentielle du 25 février 2024 et contre tous les actes illégaux et illégitimes du pouvoir pour se maintenir. Rien ne doit être suspendu au sort réservé à notre proposition de report consensuel.

En cas de maintien de la date de l'élection présidentielle au 25 février 2024, faute de consensus sur le report, nous nous engageons à mettre en œuvre, en qualité de « réparateur élu » avec l'aide de tous, le programme spécial **JAGAL** dont les grandes lignes sont tracées ci-dessus.

Enfin, sur un autre plan et de façon décisive, l'opposition de rupture doit adopter une stratégie pour garantir une alternance permettant un véritable changement de cap. Pour ce faire, le premier jalon est la recherche d'accords programmatiques sur des points essentiels comme la souveraineté sur tous les plans, la modernisation ses infrastructures dans le respect de l'équité territoriale, la restauration de l'État de droit, la sauvegarde des ressources naturelles, le financement du développement, la transformation structurelle de l'économie par le biais de l'industrialisation avec la valorisation des ressources naturelles et les produits de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, gage de la création durable d'emplois pour les jeunes, le soutien et la réorganisation de l'artisanat, la culture, le commerce, le transport, la logistique et les services, la valorisation du capital humain à travers la réforme de l'éducation et de la santé, la bonne gouvernance et la diplomatie.

Telle est la substance de notre proposition.



